

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

---

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux en date du 30 octobre 2025.

La séance a été ouverte à 20h00 par René HOELT, le Maire.

**Membres présents** : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum (10) était atteint pour tenir la séance.**

**Membres absents excusés** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Caroline WAGENTRUTZ.

**Membre absent ayant donné procuration :**

- Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER.

**Secrétaire de séance** : Gaël GREULICH

---

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du PV de la réunion du 23 septembre 2025
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
3. Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 04.11.2025
4. Désignation d'un référent territorial – Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)
5. Attribution de subvention
6. Décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 – augmentation de crédits
7. Révision des loyers pour l'année 2026

Divers

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° COMM20250901**

##### **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 septembre 2025**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

➤ approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

#### **Délibération n° COMM20250902**

##### **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide** de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Gaël GREULICH pour remplir cette fonction.

**Délibération n° COMM20250903**

**Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 04/11/2025**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

**✓ DEVIS :**

<b>Fournisseur</b>	<b>Objet</b>	<b>Montants</b>
ELLIGEO	Division foncière rue de l'Ecole	948,40 € HT
INFONETIK	Acquisition de nouveaux ordinateurs pour la Mairie	6 429,00 € HT
INFONETIK	Acquisition d'une tablette dans le cadre de la mise en place d'une badgeuse	249,00 € HT
ANDRES	Travaux sur le lave-verres de l'Espace Loisirs	260,00 € HT
SODISGRO	Acquisition de drapeaux	273,50 € HT
INFONETIK	Acquisition de nouveaux ordinateurs et d'un NAS pour l'école	3 047,30 € HT
KARDHAM DIGITAL	Reprise des sites Internet (hébergement et maintenance)	2 590,00 € HT
Création Impression Publicité (CIP)	Réalisation du bulletin municipal	3 950,00 € HT
Adapei Papillons Blancs	Intervention pour désherbage manuel aux cimetières	1 650,00 € HT
AUDITION CONSEIL	Protections auditives pour 3 personnes	430,83 € HT
CLÉVIA EIFFAGE	Remplacement d'un compresseur de la PAC à l'Espace Loisirs	5 343,90 € HT
EUROVIA	Réalisation de deux coussins berlinois en enrobés – Entrée Ouest	6 147,00 € HT
UME	Remplacement d'un candélabre – route d'Obernai	5 448,65 € HT

**✓ DÉCISION BUDGÉTAIRE - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS :**

- Virement de crédits de chapitre à chapitre comme suit :

<b>Sect.</b>	<b>Sens</b>	<b>Chap.</b>	<b>Article</b>	<b>Op.</b>	<b>Ancien montant</b>	<b>Modifica-tion</b>	<b>Nouveau montant</b>
I	D	21	2128 Autres agencements et aménagements	70	58 900,00 €	- 5 280 €	53 620,00 €
I	D	21	2152 Installations de voirie	83	119 241,60 €	- 3 860 €	115 381,60 €
I	D	21	2152 Installations de voirie	950	78 000,00 €	- 2 540 €	75 460,00 €
I	D	21	21838 Autre matériel informatique	69	2 393,00 €	+ 11 680 €	14 073,00 €

**Délibération n° COMM20250904**

**Désignation d'un référent territorial – Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH)**

Par courrier du 26 août 2025, M. le Préfet du Bas-Rhin sollicite M. le Maire afin que la Commune désigne des référents territoriaux EESH.

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

---

Cette désignation doit permettre d'agir de manière préventive et de limiter les risques de prolifération de certaines espèces comme l'ambroisie à feuilles d'armoise, les chenilles processionnaires du chêne et du pin, la berce du Caucase, la datura, les tiques, le moustique-tigre et les punaises de lit, qui constituent actuellement un problème de santé publique et qui peuvent avoir un impact sur l'économie locale (baisse de rendement agricole, déclassement de récoltes).

L'action du référent se traduit par du repérage, de la surveillance, de l'information et la mise en œuvre de mesures. Dans le cadre de cette mission, il bénéficiera de formations gratuites.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VU** l'article R1338-8 du Code de la santé publique ;

**VU** la demande de M. le Préfet sollicitant la désignation d'un référent territorial EESH au sein de la Commune de Krautergersheim ;

#### **et après discussion,**

- désigne M. LEHMANN Denis en tant que référent territorial EESH pour la Commune de Krautergersheim.

#### **Délibération n° COMM20250905**

##### **Attribution de subvention**

Vu la demande de subvention présentée par :

➤ L'AFM-Téléthon – Délégation Bas-Rhin D67,

##### **Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,**

- d'accorder une subvention de 50 € à AFM-Téléthon – Délégation Bas-Rhin D67.

La dépense sera inscrite au BP 2025 – article 65748 sous divers.

#### **Délibération n° COMM20250906**

##### **Décision modificative n° 4 au budget primitif 2025 – augmentation de crédits**

**Vu** la nécessité de procéder à des écritures d'ordre budgétaire suite au remboursement de TVA effectué par les UME, intervenu après exécution des travaux inscrits au programme FACE,

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire de procéder à :

- une augmentation de 4 400,00 € des crédits de l'article 2762 (chapitre 041),
- une augmentation de 4 400,00 € des crédits de l'article 21534 (chapitre 041),

##### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Vote la décision modificative n° 4 au budget primitif 2025, comme suit :

Sect.	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	041	2762 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	18 668,91 €	+ 4 400,00 €	23 068,91 €
I	R	041	21534 Réseaux d'électrification	18 668,91 €	+ 4 400,00 €	23 068,91 €

## Délibération n° COMM20250907

### Révision des loyers pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Commune loue plusieurs locaux et terrains. Comme stipulé dans les différents baux de location, il est possible de réviser les loyers sur la base d'indices de référence, aussi il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Décide** de réviser les loyers des logements communaux et terrains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon l'indice de référence des loyers, du coût de la construction ou des loyers commerciaux :

- Le montant des loyers mensuels indexés **sur l'indice de référence des loyers** s'établira comme suit :

LOCATAIRES	loyer mensuel au 01.01.2025	indice 2ème trim. 2024	indice 2ème trim. 2025	nouveau loyer au 01.01.2026
A.L.E.F.	1 159.09 €	145.17	146.68	<b>1171.15 €</b>
Communauté de Paroisses aux Portes du Bruch	284.05 €	145.17	146.68	<b>287.00 €</b>

- Le loyer annuel du terrain occupé par BRAUN Joan sera révisé à la date anniversaire du bail, soit le 1<sup>er</sup> mars 2026, en fonction de l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, non connu à ce jour.
- Le montant des loyers annuels indexés **sur l'indice du coût de la construction** s'établira comme suit :

LOCATAIRES	loyer annuel au 01.01.2025	indice 1er trim. 2024	indice 1er trim. 2025	nouveau loyer au 01.01.2026
BETON DU RIED	<b>1 004.82 €</b>	2227	2146	<b>968.27 €</b>
SADS	<b>3 202.15 €</b>	2227	2146	<b>3 085.68 €</b>
				<b>loyer annuel au 01.01.2026</b>
HEINRICH et BOCK				<b>1 295.82 €</b>

- Le loyer du terrain occupé par HEINRICH BOCK n'est pas concerné par une revalorisation pour l'année 2025, conformément au bail établi le 27 octobre 2003.
- Le loyer mensuel des professionnels de la santé occupant un local dans la Maison de la Santé ou la Maison des Associations sera révisé à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice du coût de la construction, non connu à ce jour.
- Le loyer du bureau de poste sera révisé à la date anniversaire du bail, soit le 1<sup>er</sup> avril 2026 en fonction de **l'indice de référence des loyers commerciaux** du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, non connu à ce jour.

## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

---

#### **Divers**

- Informations concernant les travaux de sécurisation (route de Meistratzheim et place du Tramway)
- Informations concernant la réalisation d'un faux-plafond dans les sanitaires de l'école maternelle et présentation de devis concernant le remplacement de deux chauffe-eaux et d'une conduite
- Informations concernant les câbles réseau de l'école et de l'Espace Loisirs
- Cérémonie du 11 novembre
- Festivités de fin d'année
- Création d'un nouveau groupe de bricoleurs en vue de fabriquer des décors pour le village
- Initiative d'un groupe de parents pour l'ouverture d'une classe bilingue
- Contact avec de nouveaux professionnels de la santé
- Sécurité des édifices religieux

\*\*\*\*\*

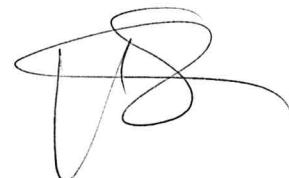
Tous les points ayant été abordés, le Maire clôture la séance à 23 h 00.

**Gaël GREULICH**



Secrétaire de Séance

**René HOELT**



Maire de Krautergersheim